



République Française - Département de la Savoie

Arrondissement d'Albertville

Commune d'Aime-la-Plagne

Accusé de réception en préfecture  
073-200055762-20230126-DEL2023-011-DE  
Date de télétransmission : 01/02/2023  
Date de réception préfecture : 01/02/2023

### Conseil Municipal du 26 janvier 2023

*L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six janvier à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.*

<b>Conseillers en exercice :</b> 29	<b>Présents :</b> 22	<b>Votants :</b> 25
<b>Présents :</b> Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Marie Martinod - Rose Paviet - André Pellicier - Marie-Pierre Rebrassé - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin - Amélie Viallet		
<b>Excusés :</b> Azélie Chenu (pouvoir à Jacques Duc) - Laurent Desbrini (pouvoir à Michel Genettaz) - Isabelle Gostoli De Lima (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Marie Latapie - Charley Mingeon		
<b>Absents :</b> Franck Chenal - Laétitia Rigonnet		
<b>Secrétaire de séance :</b> Amélie Viallet		
<b>Date de convocation :</b> 20 janvier 2023		<b>Date de publication :</b> 02 février 2023

### Délibération n°2023-011 - Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi de la concession d'aménagement de Plagne-Aime 2000 - autorisation de signature du marché

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal :

- La délibération en date du 5 novembre 2015 approuvant le dossier de création de la ZAC de Plagne Aime 2000. Au regard de la complexité et de la durée de cette opération d'aménagement, le Conseil municipal, d'une part a fait le choix que la collectivité ne porte pas le risque économique de l'opération et d'autre part que cette opération d'aménagement soit concédée ;
- La délibération du 29 septembre 2016 qui a désigné en qualité de concessionnaire la SA PIERRE ET VACANCES DEVELOPPEMENT ;
- La délibération du 18 mai 2017 qui a approuvé le traité de concession entre la Commune et la société Pierre et Vacances Développement ;
- La délibération du conseil municipal du 21 décembre 2017, approuvant le dossier de réalisation de la ZAC de Plagne Aime 2000.

Pour le suivi de l'exécution de la concession d'aménagement, la Commune s'attache les services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage chargé d'assurer le pilotage de la mise en œuvre globale du projet en lien avec les élus et les services de la commune.

Le marché en cours passé avec le groupement ALGOE se terminant fin 2022, la Commune a engagé une nouvelle procédure de publicité et de mise en concurrence afin de passer un nouveau marché public de type appel d'offres ouvert pour le même objet pour les 4 années à venir (2023 à 2026).

Le marché comporte :

- Une partie ferme concernant l'assistance à la finalité opérationnelles
- Une partie en accord-cadre à bons de commandes à déclencher en fonction des besoins pour :
  - o L'assistance annuelle au suivi et à la mise en œuvre de la concession d'aménagement ;
  - o L'assistance à la rédaction des actes administratifs (délibérations, arrêtés, ...).
  - o L'organisation de réunions en tant que de besoin ;
  - o L'assistance au suivi de l'opération en phase chantier ;
  - o L'assistance juridique pour la modification des documents de la concession et en cas de de contentieux.

Accusé de réception en préfecture  
10734005576240230126-BL-2023-01196  
Date de télétransmission : 01/02/2023  
Date de réception préfecture : 01/02/2023

A la suite de la publication de l'avis d'appel public à concurrence au BOAMP en date du 28/10/2022 et au JOUE en date du 31/10/2022, la commune a reçu deux plis dans les délais :

- Groupement ALGOE ;
- Groupement ALAMO.

Suite à l'analyse des offres au regard des critères indiqués dans le règlement de consultation, à savoir :

- Prix 40 % ;
- Valeur technique 60 % :
  - o Compréhension du projet et des enjeux (50 %) ;
  - o Qualité de l'équipe dédiée et son mode managérial (50 %).

La commission d'appel d'offres, lors de sa réunion en date du 16 décembre 2022, a décidé d'attribuer le marché au groupement ALGOE / AA LYON / FIDUCIAL / INGEROP qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant prévisionnel total de 296 125 € HT sur les 4 ans du marché.

*Vu* le Code général des collectivités territoriales,

*Vu* le Code de la Commande Publique et notamment les Articles R2161-2 à R2161-5 relatifs à l'appel d'offres ouvert.

*Vu* le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 16 décembre 2022.

*Vu* le rapport d'analyse des offres.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 21 voix pour, 4 oppositions (Jacques Duc et pouvoir d'Azélie Chenu, Marie-Pierre Rebrassé, Robert Traissard), d'autoriser Madame le Maire à signer le marché AMO pour le suivi de la concession d'aménagement de Plagne Aime 2000 avec le groupement ALGOE.**

AINSI DÉLIBÉRÉ

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier



La secrétaire de séance,

Amélie Viallet

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.